ETAMPES

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

*Date de convocation : 1er octobre 2026*

**Délibération n° CCAS-DEL2026-21**

*Nombre de membres en exercice : 16*
*Présents : 12*
*Votants : 14*

**Objet : Convention de partenariat avec l'Ehpad « Le Petit Saint-Mars » pour une animation musicale dans le cadre de la semaine bleue**

L'an deux mille vingt-six, le 5 octobre à 18 heures et 00 minutes, le Conseil d'Administration, dûment convoqué, s'est réuni à la Maison des Services Publics Marcel-LAFOUASSE – 12 Carrefour des Religieuses – 91150 ETAMPES, sous la présidence de M. Gilles BAYART, Maire d'Étampes.

ETAIENT PRESENTS :

| | | | |
|---|---|---|---|
| M. | Gilles | BAYART | Représentant élu |
| Mme | Géraldine | PATARD | Représentante élue |
| Mme | Laura | HOURMAN | Représentante élue |
| M. | Olivier | SIGMAN | Représentant élu |
| Mme | Annie-Claude | MOZZANI | Représentante élue |
| Mme | Catherine | RONSIN | Représentante élue |
| Mme | Annick | RAMEAU | Représentante de la Mission Locale du Sud-Essonne |
| M. | Maurice | BOISDON | Représentant de la Croix Rouge |
| Mme | Irène | DOSNE | Représentante de l'UDAF |
| M. | Michel | BATARD | Représentant de LA Halte Répit Alzheimer |
| M. | Laurent | GUIGNARD | Représentant de l'association Revivre - ESAT Paul BESSON |
| Mme | Marie-Dominique | GOUEHI | Membre participant à des actions sociales d'insertion |

ARRIVÉE
2 8 OCT. 2026
SOUS-PRÉFECTURE D'ÉTAMPES

ETAIENT ABSENT(E)S REPRESENTÉ(E)S : M. Bésart BLAKAJ représenté par M. Gilles BAYART, Mme Annick RAMEAU représentée par M. Laurent GUIGNARD.

ETAIENT ABSENTS : M. Régis DARRIBERE, M. Bruno HACQUIN.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Olivier SIGMAN

Le Conseil d'Administration,

**Vu** l'article R123-22 du code de l'Action Sociale et des Familles qui en précise les conditions d'exécution,

**Considérant** que la présente convention a pour objectif de valoriser la place des personnes âgées dans la société, de favoriser les liens intergénérationnels, de lutter contre l'isolement social et de promouvoir la solidarité au sein des territoires ;

**Considérant** la sollicitation de l'EHPAD « Le Petit Saint-Mars » visant à obtenir la prise en charge financière d'une animation musicale au sein de son établissement, dans le cadre de la Semaine Bleue, qui se déroulera du 5 au 11 octobre 2026 ;

**Considérant** que la présente convention prend effet à compter de sa signature par les deux parties et prend fin à l'issue de l'animation

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Autorise le Président ou la Vice-présidente du CCAS à signer la présente convention.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que susdits et ont signé les membres présents.

Le Président
Gilles BAYART

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE ETAMPES ESSONNE

ARRIVÉE
28 OCT. 2026
SOUS-PRÉFECTURE D'ÉTAMPES

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa publication : ..... 5 . 11 . 2026 ..... et de sa réception par le représentant de l'Etat.